Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Communiqué de presse

Paris, le 2 septembre 2019

Agnès Buzyn annonce les premières mesures pour que les urgences, premier réflexe des patients, deviennent leur dernier recours

En visite au CHU de Poitiers, Agnès Buzyn a annoncé des mesures issues des premières recommandations de MM. Carli et Mesnier sur les services d'urgences, au terme d'un travail de terrain mené étroitement avec les professionnels de santé. Ces mesures portent sur la modération des arrivées dans les services d'urgences avec le soutien au développement d'une offre en ville et un changement de modèle pour la prise en charge des personnes âgées dépendantes. La ministre a également appelé à une amélioration généralisée de l'organisation des urgences en articulation avec les autres services et spécialités de l'hôpital. Par ailleurs des Infirmiers de Pratique Avancée (IPA) « Urgences » seront créés, en formation dès la rentrée 2020. Enfin, l'extension de la gestion informatisée en temps réel des lits sera fortement accompagnée pour faciliter, en aval d'un passage aux urgences, la prise en charge rapide des patients. Le 9 septembre prochain, la ministre recevra tous les acteurs hospitaliers et libéraux ainsi que les partenaires sociaux et le collectif Inter-Urgences, pour compléter et formaliser un ensemble de premières mesures, propres à refonder le modèle des soins d'urgence.

A la rencontre des équipes du service des urgences du CHU de Poitiers, la ministre a pu observer combien la mobilisation tant institutionnelle que territoriale, en amont comme en aval, peut limiter l'engorgement et la saturation que les Français constatent trop souvent lorsqu'ils se rendent aux urgences.

La médecine de ville, qui partage largement le constat de ces difficultés, se mobilise d'ores et déjà. Restaurer une offre accessible et à la hauteur des besoins en soins non programmés des Français est LA priorité de Ma Santé 2022.

Aussi, Agnès Buzyn propose d'encourager l'émergence d'une offre en ville avec :

- L'ouverture dès maintenant pour les SAMU de la possibilité de déclencher, sous certaines conditions, un transport sanitaire pour emmener un patient vers un cabinet de ville ou une maison de santé, et de sortir du « tout urgences » auquel sont contraints actuellement les SAMU.

- L'élargissement aux cabinets de médecins libéraux et aux maisons de santé de la possibilité de pratiquer directement certains examens de biologie dite ''délocalisée'', pour permettre au patient de réaliser ses examens dans le même lieu à l'issue d'une consultation et d'obtenir un résultat dans des délais courts.
- Le tiers-payant pour la part Assurance maladie obligatoire des actes réalisés dans le cadre de la garde des médecins de ville et des Maisons médicales de garde, pour abolir les freins d'accessibilité financière à cette offre.

Pour mettre fin au « tout urgences » pour les personnes âgées qui doivent être hospitalisées, des filières « mieux-traitantes » d'admission directe dans les services de médecine seront généralisées dans les hôpitaux. Pour cela, un supplément pour financer cette admission directe se mettra en place dès la prochaine campagne budgétaire dans les services. Ceci donnera aux hôpitaux les marges de manœuvre dont ils ont besoin pour structurer avec des moyens une alternative à la « porte » des urgences. Enfin, le financement d'équipement en **vidéo-assistance de la régulation médicale de tous les SAMU**, en priorisant les résidents des EHPAD sera généralisé.

Fluidifier les urgences, c'est aussi libérer du temps médical et s'appuyer sur la grande compétence des paramédicaux : c'est pourquoi Agnès Buzyn a décidé de donner un coup d'accélérateur aux protocoles de coopération en donnant aux infirmiers accès à deux protocoles pour l'imagerie et les sutures de plaie, qui donneront lieu au versement de la toute nouvelle prime de coopération.

La ministre a annoncé la création d'infirmiers de pratique avancée « urgences » qui pourront directement prendre en charge les patients (diagnostic à l'aide d'un algorithme, réalisation d'actes techniques en autonomie, prescription d'imagerie).

Enfin, pour faciliter la prise en charge des patients à l'issue d'un passage aux urgences, des cellules informatisées de gestion des lits seront généralisées dans tous les GHT, avec l'objectif de couvrir 50% des groupements dès l'année prochaine.

Lundi 9 septembre, Agnès Buzyn recevra tous les acteurs hospitaliers et libéraux ainsi que les partenaires sociaux et le collectif Inter-Urgences, pour compléter et formaliser un ensemble de premières mesures, propres à refonder le modèle de soins d'urgences, en cohérence avec l'engagement de l'ensemble des professionnels de santé de la ville et de l'hôpital.

Contact presse : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr - 01 40 56 60 60